

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE SURVEILLANT(E) DE NUIT

VALENCE

MAURS

LYON



LE MÉTIER

Le (la) surveillant(e) de nuit désigne le professionnel en charge de veiller à l'intégrité physique et morale des personnes séjournant dans un établissement du secteur social, médico-social ou sanitaire. Le (la) surveillant.e de nuit intervient pour assurer la protection de différentes catégories de personnes. Il peut s'agir selon les cas de personnes âgées, de personnes malades, de jeunes enfants, personnes en situation de précarité ou difficultés sociales ou familiales, personnes en situation de handicap...

Il/elle maîtrise à terme l'ensemble des compétences constitutives de l'activité de Surveillant(e) de nuit :

- Garantir la sécurité des personnes et des biens.
- Garantir les conditions de repos.
- Assurer le relais entre le jour et la nuit.
- Gérer les situations d'urgence et de tension.

GROUPEMENT

L'ARFRIPS, en partenariat avec l'ADEA Formations et OCELLIA Echirrolles, est habilitée par l'OPCO Santé pour la mise en œuvre du « Certificat de Qualification Professionnelle surveillant.e de nuit en secteur social, médico-sociale et sanitaire » selon le référentiel de certification validé par la CPNE-FP le 11 mars 2020.

Pour être au plus près des besoins des employeurs, l'ARFRIPS, l'ADEA Formations et OCELLIA ont entrepris depuis plusieurs années de mutualiser leurs compétences au travers de certains dispositifs de formation. Ce partenariat nous permet de pouvoir couvrir un territoire suffisamment large de la région Auvergne-Rhône-Alpes et proposer cette formation dans les départements suivants :

- Ain (ADEA formations)
- Rhône (ARFRIPS)
- Drôme (ARFRIPS)
- Isère (OCELLIA)



FINANCEMENT

Personnel, OPCO, CPF, France Travail



ACCÈS À LA FORMATION

Inscription jusqu'à 15 jours avant le démarrage de la session
Public

1. Salariés du secteur social, médico-social et sanitaire, ou personnes ayant exercé le métier à minima 3 mois dans les 3 dernières années.
2. Demandeurs d'emploi et personnes en reconversion.

Prérequis :

1. Pour les salariés du secteur :
Réaliser un positionnement* en amont de l'entrée en formation
2. Demandeurs d'emploi ou personnes en reconversion :
 - Avoir réalisé une PMSMP (Période de découverte du métier) ou disposer d'une expérience professionnelle de 10 jours minimum correspondant à l'emploi visé dans le secteur.
 - Réaliser un positionnement*

*Positionnement = tests écrits + entretien de motivation

Débouchés :

Possibilité de s'orienter vers des diplômes de niveau 4 (Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale ou Moniteur Éducateur)



L'ÉQUIPE ARFRIPS EST À VOTRE DISPOSITION POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS DÉMARCHES



INSCRIPTION ET SÉLECTION

Salariés hors apprentissage et en reconversion :
Une pré-inscription en ligne est obligatoire sur arfrips.fr

Informations et documents disponibles :

- Sur arfrips.fr
- Au 04 78 69 90 90
- Par courriel : info@arfrips.fr



CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE SURVEILLANT(E) DE NUIT

VALENCE

MAURS

LYON



LA FORMATION

Cette formation est construite à partir de 4 blocs de formation :

Bloc 1 : Sécurité des biens et des personnes = 56 heures

Bloc 2 : Accompagnement des personnes = 77 heures

Bloc 3 : Participation à l'équipe pluri-professionnelle = 49 heures

Bloc 4 : Spécificités du travail de nuit en établissement social, médico-social et sanitaire = 28 heures

+ **Module d'accompagnement méthodologique** = 21 heures (Méthodologie de préparation des épreuves – Soutenance)

+ **Module d'accompagnement méthodologique renforcé** = 14 heures (à destination des publics en difficulté avec l'écrit et les outils numériques).

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES MOBILISÉES

Pédagogie interactive et participative, travaux dirigés, actions collectives, soutenances orales...

Cours magistraux et interactifs assurés par des formateurs permanents et extérieurs, agréés et reconnus.

Suivi des parcours assuré par les formateurs permanents.



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : ACTIONS DE FORMATION



CONTACT

04 78 69 90 90 - info@arfrips.fr



LIEUX DE FORMATION

ARFRIPS LYON 10, Impasse Pierre Baizet 69009 LYON

ARFRIPS VALENCE 19, avenue Victor Hugo 26000 VALENCE

CAMPUS DU VALLON Chemin du camp 15600 MAURS



LE DIPLÔME

• Validation de formation :

Attestation de formation et de compétences.

Certificat de qualification professionnelle de surveillant de nuit en secteur social, médico-social et sanitaire ou attestations de réussite partielle.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Bloc 1 = Mise en situation reconstituée.

Bloc 2 = Analyse préparée d'une situation d'accompagnement vécue et présentation devant un jury.

Bloc 3 = Présentation d'une fiche synthétique décrivant le contexte d'exercice du candidat (ou de la candidate) assortie d'un dossier de preuves, à un jury.

Bloc 4 = Étude de cas tirée au sort et présentée devant un jury.

